

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2021

Les membres de l'association « Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne-Billancourt – l'Olivier » se sont réunis en assemblée générale le 4 Avril 2021 à 9h00, dans ses locaux, 7 Allée El Ouafi BOUGHERA, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'assemblée est présidée par M. Abdesllem MABROUK en qualité de Président en exercice de l'association. Ont été invités M. Abdenour KENOUCHE, expert-comptable. Après avoir constaté la présence de 23 membres (dont deux en distanciel) sur 262 membres convoqués l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour. Au préalable Monsieur Malek HOCINI est désigné en qualité d'assesseur. Après dépôt sur le bureau des documents s'y rapportant, le Président ouvre la séance et lecture et présentation sont faites des différents points de l'ordre du jour par le secrétaire Sidi DAHMANI.

ORDRE DU JOUR

- **COMPTES 2019-2020**
- **EVOLUTION 2017-2020**
- **BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021**
- **RESSOURCES HUMAINES**
- **ENSEIGNEMENT DONNEES CHIFFREES**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- **RELATIONS INTER-MOSQUEES**
- **INTERCULTES**
- **SECURITE**
- **IMPACT COVID 19 – CULTE - RAMADAN 2021**
- **QUESTIONS DIVERSES**

I - LES COMPTES 2019-2020

M. KENOUCHE Abdenour présente les comptes.

Il est rappelé que les comptes de l'association sont présentés en année scolaire, (dispositions statutaires), soit de septembre à août. Les principaux postes des bilans sont explicités. Il est rappelé la nécessité de valoriser le bâtiment propriété de l'association au titre du bilan. Cette valorisation c'est la dotation aux amortissements.

Les comptes de résultat sont également explicités. Le comptable précise les résultats positifs pour ces années. Parmi les dépenses d'exploitation les charges d'entretien, (fluides et services extérieurs) restent prépondérantes. Les dons des fidèles constituent la seule variable d'ajustement. La baisse significative des dons notamment en 2019-2020 s'explique du fait de l'impact du 1^{er} confinement et des restrictions sanitaires qui ont provoqué la fermeture de la Mosquée et donc l'absence de collectes notamment le vendredi.

Les recettes liées aux activités extra-scolaire évoluent avec les effectifs accueillis. Les produits exploitation « Enseignement » en hausse sont liés à une augmentation des effectifs inscrits.

Parmi les principaux postes de charges, la masse salariale reste prépondérante et peut évoluer en fonction des effectifs accueillis en enseignement.

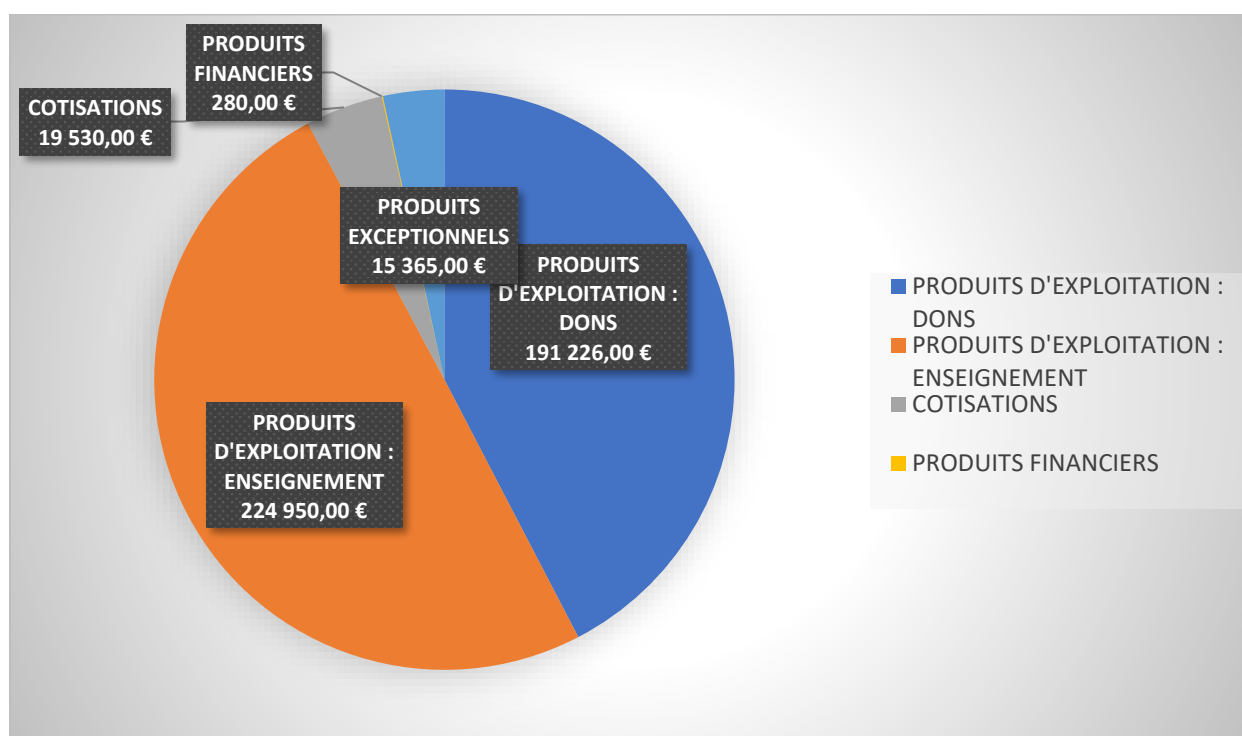
Les autres charges significatives sont les fluides et l'entretien du bâtiment. Il est précisé que le chaud et le froid sont délivrés par la société IDEX qui détient un monopole de 25 ans sur la zone et que nous ne pouvons faire appel à un autre prestataire.

Après présentation, les comptes 2019-2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessous sont approuvés à l'unanimité et le quitus est donné au conseil d'administration

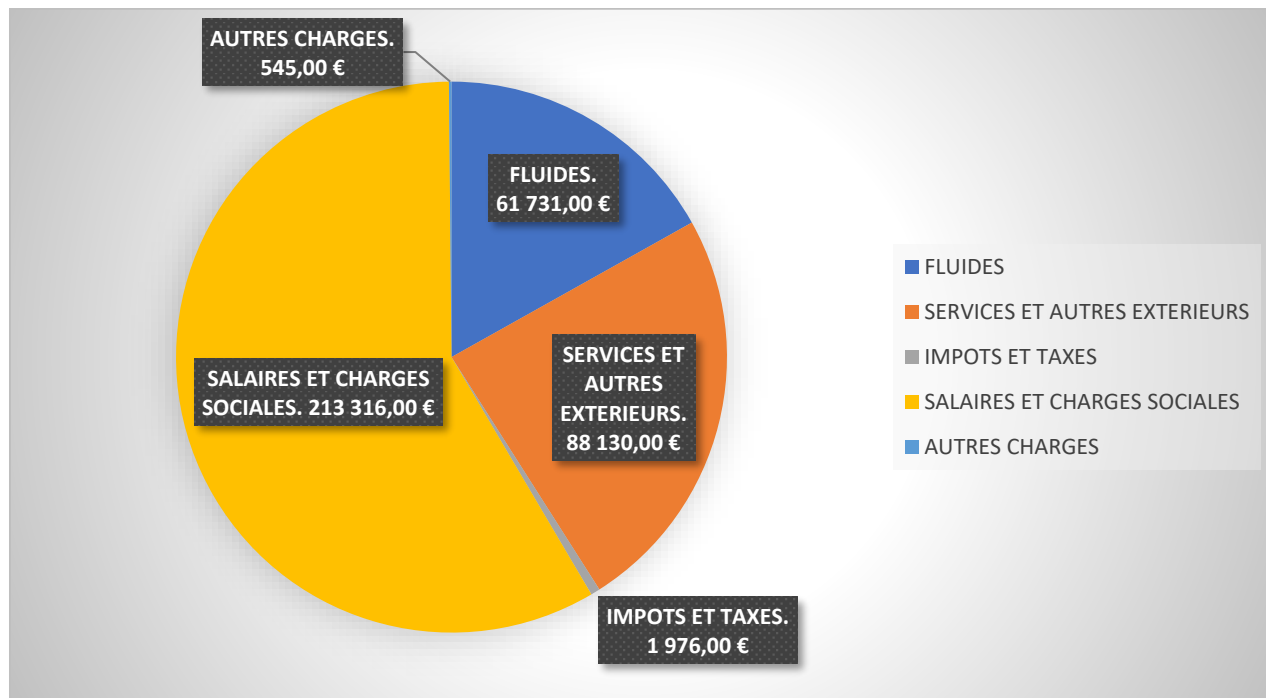
BILAN 2019 – 2020	
<u>ACTIF : 3 879 254,00 €</u>	<u>PASSIF : 3 879 254,00 €</u>
<u>Immobilisations : 3 452 540,00 €</u>	<u>Fonds associatifs : 3 850 853,00 €</u>
<u>Actif circulant : 426 714,00 €</u>	<u>Dettes circulantes : 28 400,00 €</u>

RESULTAT 2019-2020	
<u>PRODUITS</u>	<u>451 119,00 €</u>
<u>CHARGES</u> <u>(dont 330 736,00 €</u> <u>de dotation aux amortissements)</u>	<u>696 432,00 €</u>
<u>RESULTAT</u>	<u>-245 313,00 €</u>
<u>Résultat hors DA</u>	<u>85 423,00 €</u>

PRODUITS 2019-2020



CHARGES 2019-2020

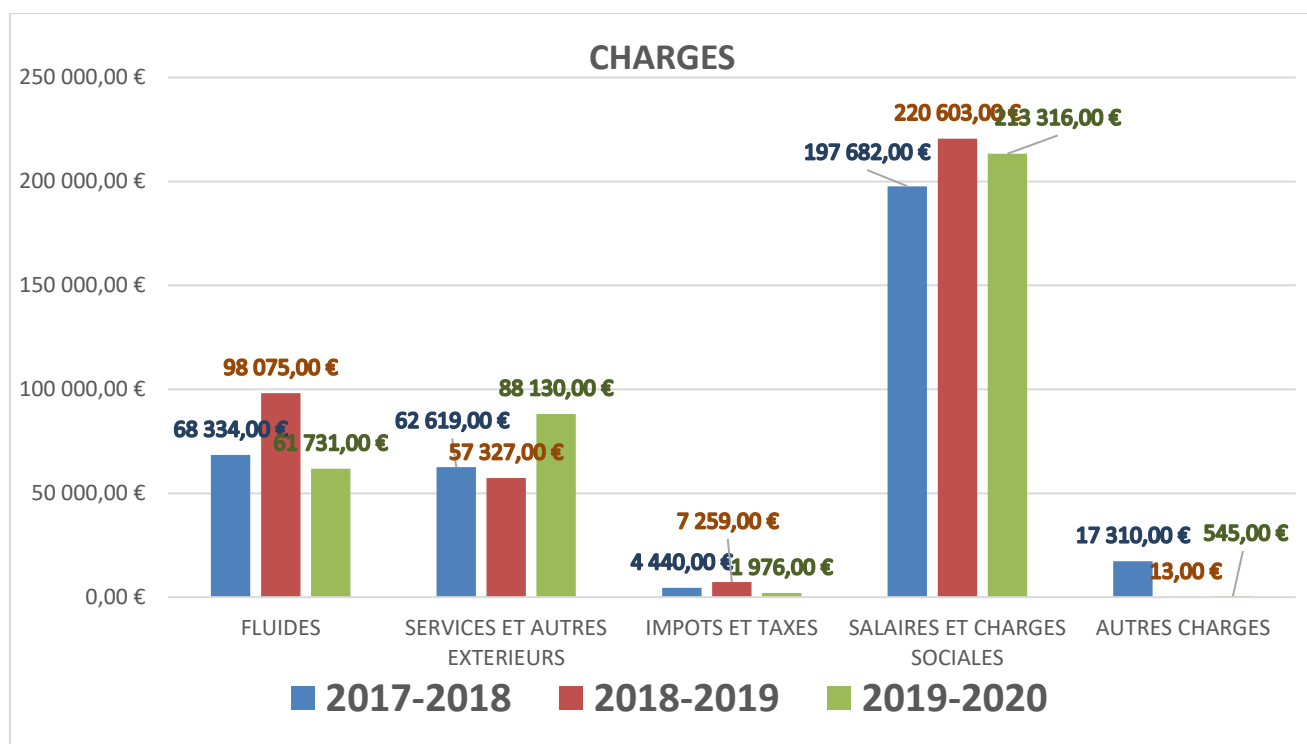
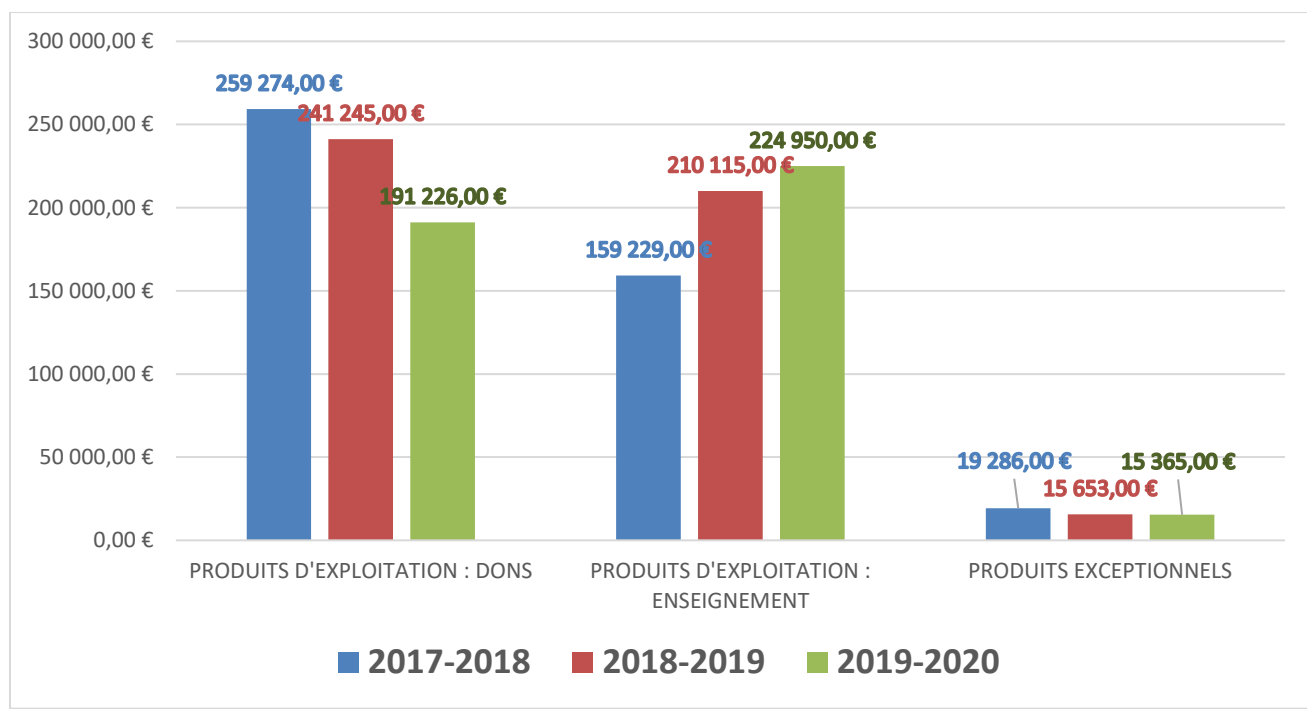


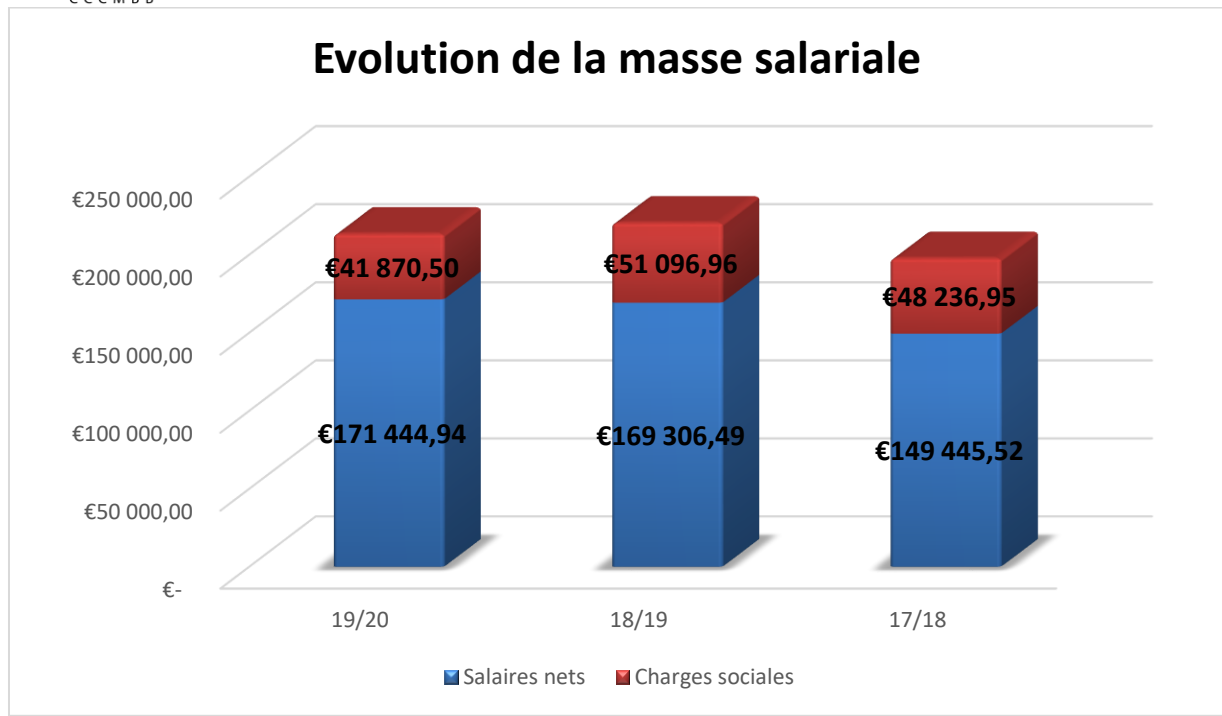
II – EVOLUTION 2017-2020

L'évolution sur 3 ans permet de constater une certaine régularité du compte de résultat.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>BILAN</u>	4 387 387,00 €	4 119 241,00 €	3 879 254,00 €
<u>RESULTAT</u>			
<u>Produits</u>	455 388,00 €	467 520,00 €	451 119,00 €
<u>Charges</u>	353 460,00 €	383 281,00 €	365 696,00 €
	<u>101 928,00 €</u>	<u>84 239,00 €</u>	<u>85 423,00 €</u>

PRODUITS





III – BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021

Pour la première fois un budget prévisionnel est présenté. Il s'établit à 330 500.00 €.

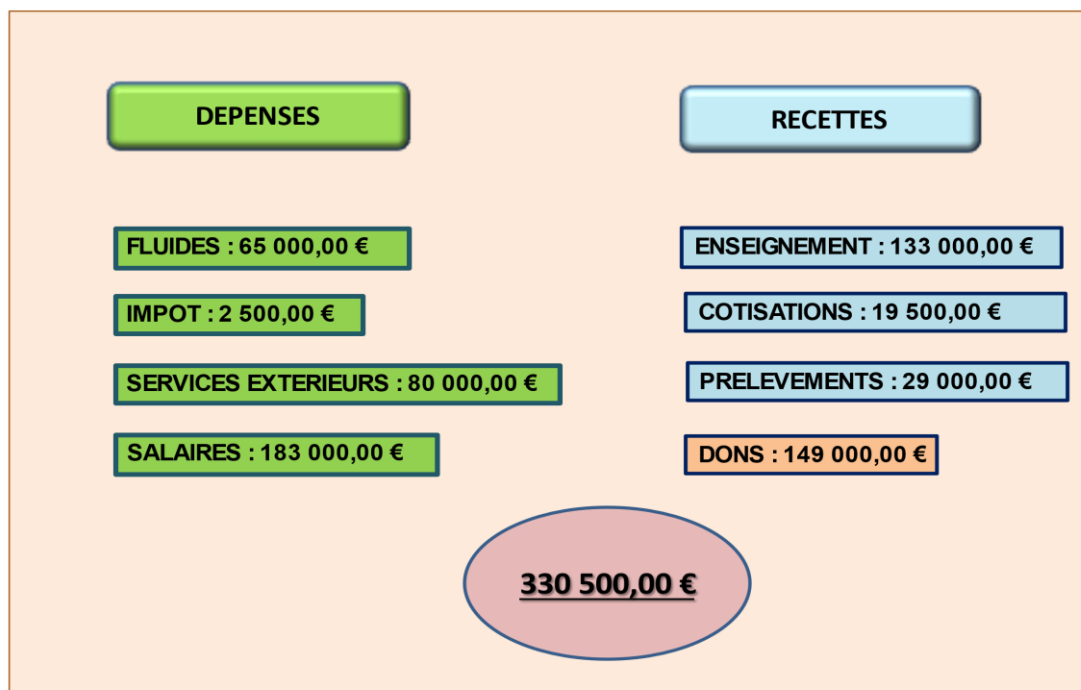
Les dépenses sont établies sur la base de l'exercice 2019-2020 et compte-tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis à notre équipement d'être régulièrement ouvert engendrant ainsi des consommations moindres.

La masse salariale prévisionnelle est celle des contrats en cours.

L'équilibre du budget se fera avec la perception des dons qui reste une variable d'ajustement importante. Il est précisé qu'à raison de 1€ par fidèle chaque vendredi, la recette pour 1500 fidèles, (jauge d'accueil de la Mosquée), permettrait une recette de base de 81 000.00 € qui couvrirait les seules dépenses d'entretien et de maintenance de la Mosquée.

Après présentation, le budget prévisionnel 2020-2021 tel qu'il apparait ci-dessous est approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021



IV - RESSOURCES HUMAINES

Point d'information sans vote

L'association compte 11 salariés : un Imam, un responsable pédagogique, un agent de sécurité, 7 chargé(e)s d'enseignement et un agent d'entretien.

CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE INDÉTERMINÉE : 8

<u>Monsieur Z. JILANI</u> A compter du 4 Octobre 2017 Imam	<u>Monsieur B. AMINE</u> A compter du 1 ^{ER} Octobre 2013 Responsable pédagogique	<u>Madame D. SOUAD</u> 4 Octobre 2020 Chargée d'enseignement	<u>MONSIEUR Z. AHMED</u> 4 octobre 2020 Chargé d'enseignement
<u>Madame R.HABIBA</u> 4 octobre 2020 Chargée d'enseignement	<u>Madame B. SAMIRA</u> 4 octobre 2020 Chargée d'enseignement	<u>Madame BM.SALOUA</u> 4 octobre 2020 Chargée d'enseignement	<u>Monsieur T. SAMIR</u> 1 ^{er} mai 2017 Agent polyvalent

CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE : 3

<u>Madame C. SOUMAYA</u> 4 octobre 2020 et expirant le 30 juin 2021. Chargée d'enseignement	<u>Madame M. NADIA</u> 4 octobre 2020 et expirant le 30 juin 2021 Chargée d'enseignement	<u>Madame B – M. DAHBIA</u> 4 janvier 2021 Expirant le 31 décembre 2021 Agent d'entretien
--	---	--

Il est précisé que les enseignants recrutés en CDI voient leurs contrats modifiés par avenant chaque année, selon le cas échéant l'évolution du nombre d'heures d'enseignement. Un temps plein complet correspond à 18h hebdomadaires de travail, (mercredi, samedi, dimanche).

Les 11 salariés correspondent à 4.91 équivalent temps plein soit environ 5 postes à temps plein. La masse salariale est détaillée ci-dessous et il est précisé que les avantages pour le salarié sont constitués de l'indemnité de panier et la prise en charge du titre de transport.

Les effectifs sont inférieurs à ceux de l'année passée, (18). En effet, il y avait une incertitude liée à la crise sanitaire quant à l'organisation d'une rentrée non dégradée et à la continuité des contrats de travail. Aussi ceux-ci ont été rompus à l'amiable moyennant indemnités. Par la suite de nouveaux recrutements ont été opérés après sélection.

Soit 4,91 équivalent temps plein
Masse salariale brut : 129 276,09 €
Masse salariale (CS et CP) : 176 274,08 €
Masse salariale et avantages : 182 592,79 €
Salaire moyen brut/h : 16,40 €
Salaire moyen net/h : 12,80 €

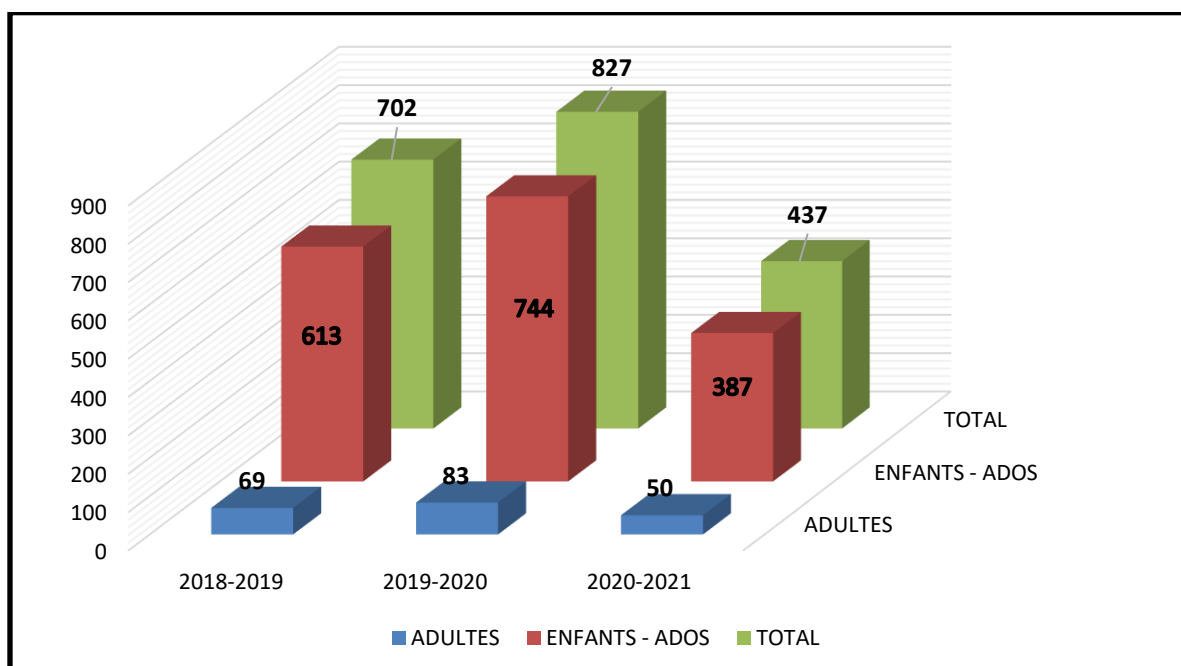
Un agent d'entretien a été récemment recruté (CDD du 4 janvier 2021) notamment pour des tâches d'entretien ménager de la partie du bâtiment réservé à l'enseignement.

V - ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE : CHIFFRES CLES

Point d'information sans vote

Les chiffres des effectifs mentionnés révèlent une nette diminution liée à la crise sanitaire et au respect des distances physiques.

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
ADULTES	69	83	50
ENFANTS - ADOS	613	744	387
TOTAL	702	827	437



Les chiffres détaillés ci-dessous traduisent cette baisse d'effectifs. Le montant de 4 288,41 € représente le total du montant des indemnités de rupture à l'amiable des contrats de travail.

	2019-2020	2020-2021
HEURES ENSEIGNEMENT	5300	3454
TEMPS DE TRAVAIL ECOLE	5813	3998
NOMBRE DE SEANCES	1050	965
SALAIRES CHARGES	163 556,39 €	117 987,59 €
PRIME DE PRECARITE	1 533,48 €	2 197,76 €
COUT PANIER REPAS	4 953,00 €	2 216,50 €
FORFAIT TRANSPORT	4 136,00 €	1 904,45 €
COUT MASSE SALARIALE	174 178,87 €	124 306,30 €
RUPTURE AMIABLE	4 288,41 €	

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point d'information sans vote

Dans le cadre de la mise à jour de la déclaration des dirigeants, il est précisé que le conseil d'administration se compose de 8 membres : trois membres de droit et cinq membres élus. Mourad BADID a accepté lors du vote de l'assemblée générale du 15 décembre 2019, d'intégrer le Conseil d'Administration, pour prendre en charge les fonctions de Facility manager.

Le conseil d'administration



VII – RELATIONS INTER-MOSQUEES

Il est rappelé que le Préfet convie chaque année les structures en charge des lieux de cultes Musulman sur le Département. C'est lors d'une réunion à la Préfecture des Hauts-de-Seine, que le représentant de l'Etat a enjoint les associations du 92 à se regrouper.

Après avoir été approché par quelques associations du Département, le CCCMBB-L'OLIVIER a proposé une rencontre en ses locaux aux demandeurs pour une prise de connaissance et aussi pour clarifier la démarche.

Il est précisé que le CCCMBB n'est pas opposé à un regroupement dans le cadre d'une forme souple et non contraignante de type collectif soit sous la forme plus structurée d'une association type loi 1901 qui est déclarée et dotée de la personnalité juridique.

L'intérêt de se regrouper permet d'avoir une réflexion commune dans divers domaines qui intéressent la communauté et d'apparaître ainsi comme force de proposition. Le CCCMBB souhaite qu'il n'y ait pas d'équivoque et que chaque représentant de Mosquées soit habilité.

VIII – INTER-CULTES

Dans la continuité de ses actions et de son attachement au dialogue interculturel et interreligieux avec les organisations religieuses œuvrant au sein de la ville de Boulogne Billancourt, le CCCMBB – L'OLIVIER est représenté par Monsieur Rachid NACHRTI et Monsieur Abdelali ASFANI, fidèles de la Mosquée. En lien avec les autres cultes, Chrétiens et Juifs, il s'agit d'engager des initiatives communes destinées à rapprocher les différents cultes.

Il est rappelé que sans bénévoles l'association ne peut fonctionner et que les bonnes volontés sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle prise de paroles, la séance est levée à 11h15. De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal en date du 10 mai 2021.

Il est signé par le président, le secrétaire général et l'assesseur fera l'objet d'un affichage sur les panneaux d'affichage et d'une insertion sur le site WEB de l'association.

Le Président
Abdesslem MABROUK



L'assesseur

HOCINI Malek



Le Secrétaire Général



Sidi-Mohammed DAHMANI